

d'investissement. Plusieurs entreprises se sont déjà lancées dans ce domaine. On accorde aussi beaucoup d'importance aux travaux qui ont trait à la santé, notamment en ce qui concerne les nouvelles entités biologiques et les infusystèmes, car il existe déjà au pays d'importantes infrastructures de recherche biomédicale fondamentale de pointe. On s'intéresse de plus en plus à l'aquiculture et aux algues et à leurs dérivés, ainsi qu'au traitement des eaux usées d'origine humaine et industrielle. Les pesticides biologiques reçoivent également une attention croissante.

4. LES LOIS

En 1976, l'Académie israélienne des sciences a mis sur pied un comité dirigé par le professeur I. Sachs, qui avait pour tâche d'établir un cadre réglementaire pour la réalisation des expériences utilisant l'acide désoxyribonucléique (ADN). Ce comité a fait siennes les lignes directrices fixées par le National Institute of Health américain à l'égard des travaux de recherche utilisant des molécules d'ADN recombinant et s'est assuré qu'elles soient acceptées par les chercheurs universitaires et industriels.

Le ministère de l'Agriculture a confié à un comité spécial la mise au point d'un projet de lignes directrices pour les expériences liées aux plantes transgéniques.

Un comité consultatif du ministère de la Santé s'intéresse de près à toutes les questions qui se posent relativement aux expériences utilisant la technologie de l'ADN recombinant sur les humains. Il doit donner son